



**PRÉFÈTE  
D'INDRE-  
ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours, le 10 novembre 2022

### **Abrogation de l'interdiction de distribuer des hydrocarbures dans des récipients portables**

Au regard du retour progressif à la normale de l'approvisionnement des stations services, l'arrêté interdisant la distribution d'hydrocarbures dans un récipient portable n'est désormais plus en vigueur.

En outre, le dispositif permettant de faciliter l'accès aux véhicules prioritaires dans les stations-service est levé.

La préfecture reste toutefois vigilante et continuera l'observation et l'analyse de la chaîne d'approvisionnement en carburant pour les jours à venir.

La préfète remercie tous les acteurs de cette gestion de crise et notamment les responsables de stations services ainsi que les forces de l'ordre pour leur forte implication dans ce dispositif qui a permis aux professionnels prioritaires d'avoir accès au carburant dans les meilleures conditions.

Pour plus d'information, voici le lien vers l'arrêté préfectoral-Abrogation restriction vente carburant :  
<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/content/download/36820/229208/file/20221107-RAA%20sp%C3%A9cial-abrogation%20interdiction%20jerricans.pdf>

**Contact presse  
Service départemental  
de la communication interministérielle**

Emérentia FOUQUET / Coralie LELOUP  
Tél. : 02 47 33 10 05 / 02 47 33 10 06  
Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr